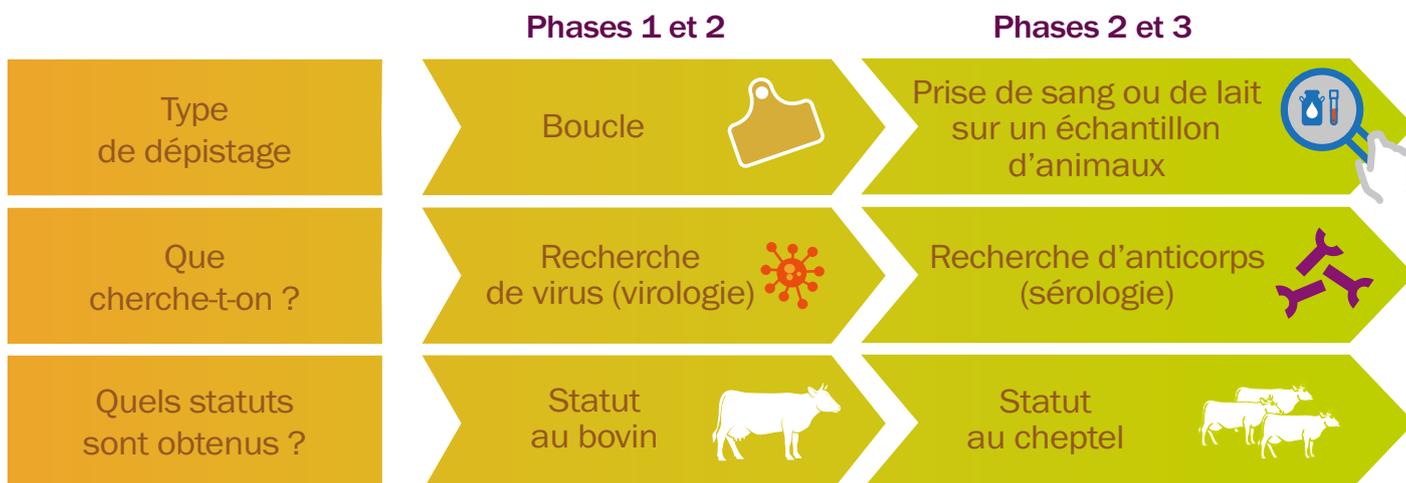


DU DÉPISTAGE GÉNÉRALISÉ À LA SURVEILLANCE DES TROUPEAUX

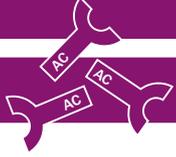
Le dépistage virologique (sur cartilage auriculaire) est obligatoire dans la première phase du programme. Dans les deuxième et troisième phases, sur les zones épidémiologiquement favorables, un dépistage sérologique annuel remplace la pose des boucles préleveuses.



Des indicateurs permettent à un département d'envisager la levée de la pose systématique des boucles préleveuses et **passer de la phase 1 à la phase 2**. Ces critères **collectifs** sont cumulatifs sur une zone. Ils sont d'ordre épidémiologiques, techniques et opérationnels, comme :

- Taux de dépistage des veaux à la naissance supérieur à 90 % depuis 2 ans
- Taux de bovins non IPI supérieur à 90 %
- Taux annuel de veaux dépistés viropositifs à la naissance inférieur à 0,1 % avec la technique PCR et 0,05 % avec la technique antigénique
- Taux d'incidence annuel des élevages infectés inférieur à 2 %
- Gestion systématique de la BVD à l'introduction de bovins en élevage
- Attribution d'un statut sérologique à l'élevage avant d'arrêter le suivi virologique

VIROLOGIE OU SÉROLOGIE, LES DIFFÉRENCES ?

	VIROLOGIE 	SÉROLOGIE 
OBJECTIF	La virologie permet de savoir au moment du prélèvement si le bovin est infecté par le virus	La sérologie vise à détecter si le bovin a développé des anticorps dirigés contre la BVD (infection antérieure)
MATRICE DE PRÉLÈVEMENT	Boucle auriculaire ou prise de sang (recontrôle) 	Lait de tank ou sang individuel 
CIBLE	Veaux (dépistage dès la naissance)	Echantillons de bovins non vaccinés (selon tranches d'âge)
RÉSULTAT ATTENDU	Vironégatif Le résultat permet d'attribuer au bovin la mention " BVD : bovin non IPI "	Séronégatif Si le résultat est séropositif, cela signe une circulation récente au sein du troupeau. Un bovin vacciné est séropositif, il doit donc être écarté de la surveillance sérologique

LES CRITÈRES INDIVIDUELS POUR ARRÊTER LE DÉPISTAGE AURICULAIRE

L'éleveur se voit proposer l'arrêt du dépistage virologique systématique quand son département bascule en phase 2.

Seuls les troupeaux sains et sans pratique à risque avérée peuvent évoluer vers le dépistage sérologique, s'ils répondent aux modalités ci-dessous :



- Ne pas être infecté
- Détenir 100 % d'animaux non IPI
- Avoir dépisté à la naissance tous les veaux nés (et identifiés) depuis au moins deux ans
- Ne pas être voisin de pâture d'un élevage infecté
- Détenir suffisamment de bovins d'une même classe d'âge éligible à l'analyse sérologique
- Réaliser ses prophylaxies annuelles obligatoires des maladies réglementées dans le respect des protocoles nationaux

Si un des critères n'est pas respecté, alors l'élevage doit continuer le dépistage virologique par boucle auriculaire.

LE DÉPISTAGE AURICULAIRE RESTE POSSIBLE À LA DEMANDE DE L'ÉLEVEUR



L'éleveur qui se voit proposer une évolution de son mode de surveillance (passage en surveillance sérologique) peut demander à maintenir volontairement le dépistage virologique avec les boucles préleveuses BVD selon des modalités pratiques et financières à étudier avec son GDS.

Ce choix repose sur une analyse de risque complémentaire à celle posée collectivement par le GDS (voir ci-après). Les élevages qui voudront conserver volontairement un dépistage virologique ne sont pas dispensés du suivi sérologique.

BIOSÉCURITÉ



La prévention passe avant tout par une maîtrise efficace des facteurs de risque.

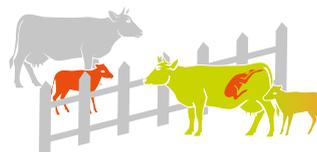
LES RISQUES À L'ENTRÉE

- L'introduction de bovins (risque majeur d'introduction du virus de la BVD)
- Les retours des bovins invendus
- Les rassemblements de bovins



LES RISQUES EXTÉRIEURS

- Contacts de voisinage en pâture
- Contacts par le matériel



Une analyse de risque défavorable peut conduire au maintien du dépistage virologique avec les boucles préleveuses BVD.

Pour plus de détails sur les mesures de biosécurité BVD, connectez-vous sur le site contrelabvd.com

contrelabvd.com